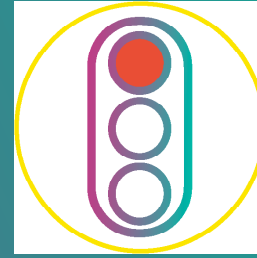




Ce que je peux faire

- Je peux venir en TP, selon les modalités qui me seront précisées par ma composante.
- Je peux venir aux examens et concours, qui se tiendront également en présentiel avec un protocole sanitaire renforcé. Ma composante m'informera des modalités pratiques.
- Je peux venir à la Bibliothèque Universitaire, mais **uniquement sur rendez-vous**. Les modalités de cet accueil me seront précisées dès que possible.
- Je peux maintenir mon stage, en accord avec mon lieu de professionnalisation.
- Je peux me rendre dans les services de l'Université, **uniquement sur rendez-vous**.



Ce que je ne peux pas faire

- Je ne peux pas venir en cours en amphi ou en TD à l'Université. *Tous les cours ont désormais lieu en distanciel.*
- Je ne peux pas déjeuner en groupe, ni dans les espaces de restauration. *En revanche, les restaurants universitaires resteront ouverts pour de la vente à emporter.*
- Je ne peux pas faire de sport au SUAPS, les installations sont fermées.
- Je ne peux pas venir à l'Université, si je n'ai aucune raison valable de me rendre sur place.